

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2025

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne Monsieur STROBEL Charles comme secrétaire de séance.
Adopté à l'unanimité.

2. Découpage pour distraction

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réaménagement et d'agrandissement du terrain d'entraînement.

Le projet de réaménagement et d'agrandissement du terrain d'entraînement nécessite un empiètement, pour partie, sur la parcelle cadastrale 05 0085 soumise au régime forestier. Cet aménagement qui n'est pas compatible avec le maintien du régime forestier nécessite au préalable une procédure de distraction pour cette partie de parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de faire effectuer un découpage cadastral de la partie de parcelle 05 0085 à distraire. Une fois l'arpentage fait et l'inscription de cette partie de parcelle au Livre Foncier, cette dernière fera l'objet d'une demande de distraction.

Adopté à l'unanimité.

3. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse d'admettre en non-valeur et refuse de juger les créances de la liste établie par le SGC de Haguenau pour un total de 14 502,52 € comme irrécouvrables.
Adopté à l'unanimité.

4. Numérotation de deux logements rue des Noyers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer le numéro 4 A et 4 B rue des Noyers aux logements de la famille WEISS Claude construits sur le terrain du lotissement au 4 rue des Noyers.

Adopté à l'unanimité.

5. Choix du menu de la Fête de Noël des aînés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide du menu de la fête de Noël des aînés du 30/11/2025.
Adopté à l'unanimité.

6. Divers

a) Subvention aux Bleuets de France et/ou à l'ONACVG pour 2026

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune avait pour habitude de verser une subvention annuelle à l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre (ONACVG) pour le Bleuet de France (30 € pour le 8 Mai et 30 € pour le 11 Novembre).

Comme le Bleuet de France a eu son propre statut juridique et ne dépend plus de l'ONACVG pour sa gestion, se pose la question du versement de ces subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser à compter de l'exercice 2025, 30,00 € à l'ONACVG et 30,00 € à l'œuvre du Bleuet de France.

Adopté à l'unanimité.

b) Location du logement 14 rue de la Haute-Vienne (au-dessus de la mairie)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de louer à compter du 01/01/2026, le logement 14 rue de la Haute-Vienne à Mme GRESS Maryline, à raison d'un loyer mensuel de 600,00 € révisable chaque année au 1^{er} janvier.

Demande une avance sur charges mensuelle de 60,00 € pour l'eau, l'assainissement le chauffage et les frais d'entretien des communs, payable avec le loyer en début du mois à la Trésorerie de Haguenau (Service de Gestion Comptable).

Un état des charges sera établi par la Commune de NIEDERROEDERN en fin d'année, en vue de la régularisation des charges.

Sollicite un versement d'un dépôt de garantie représentant un mois de loyer au moment de la signature du bail.

Adopté à l'unanimité.

c) Décision modificative du Budget n° 1/2025

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du Budget Primitif 2025 sont insuffisants, alors que certains autres ne seront plus utilisés cette année.

Le Conseil Municipal, compte tenu de la nécessité et après avoir délibéré, vote les crédits comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes :

c. 6419	+ 18 000,00 €
Total :	+ 18 000,00 €

Dépenses :

c. 615221	+ 7 000,00 €
c. 615228	+ 12 000,00 €
c. 6232	+ 905,00 €
c. 6336	+ 350,00 €
c. 64111	+ 5 400,00 €
c. 64131	+ 4 090,00 €
c. 6451	+ 5 280,00 €
c. 6453	+ 2 750,00 €
c. 6454	+ 225,00 €
c. 65748	- 20 000,00 €
Total :	+ 18 000,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses :

c. 2128 op 201 coulées de boues	- 600,00 €
c. 21351 op 165 mairie	+ 600,00 €
Total :	0,00 €

Adopté à l'unanimité.